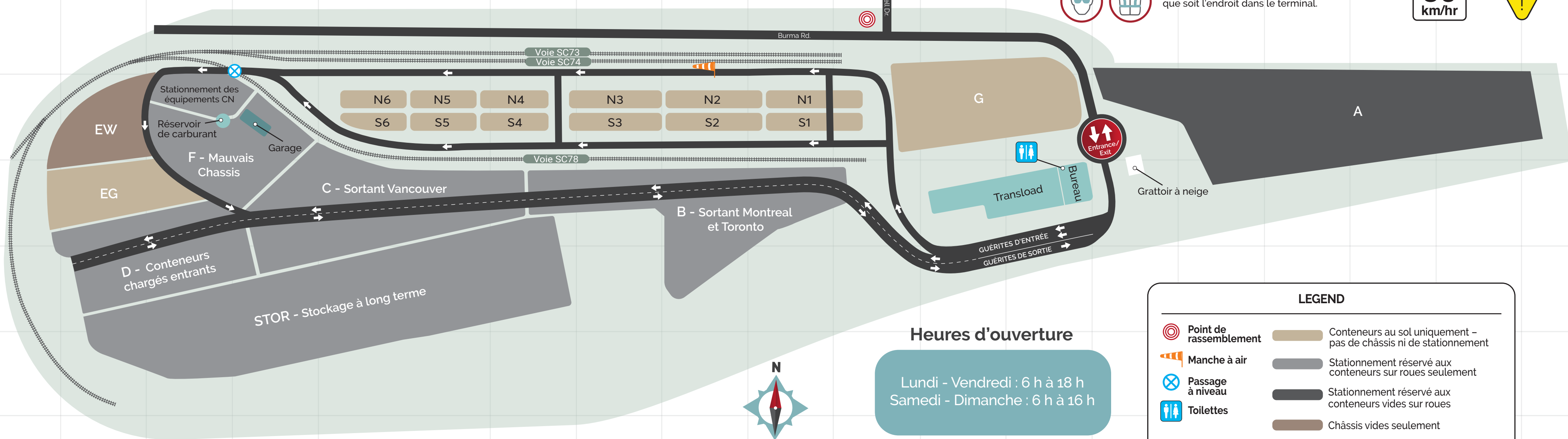




Terminal Intermodal de Saskatoon | SASKATOON (Saskatchewan)

1701 Chappell Drive, S7M 5P5



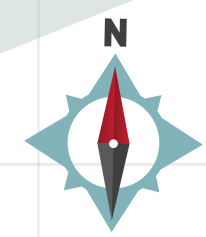
Vous devez porter votre **ÉPI (équipement de protection individuelle)** – casque, bottes de sécurité, lunettes de sécurité et gilet à bandes réfléchissantes – en tout temps lorsque vous sortez de votre véhicule, quel que soit l'endroit dans le terminal.

LIMITE DE VITESSE
30
km/hr

Les trains et les grues ont la priorité de passage !

Heures d'ouverture

Lundi - Vendredi : 6 h à 18 h
Samedi - Dimanche : 6 h à 16 h



LEGEND

- Point de rassemblement**
- Manche à air**
- Passage à niveau**
- Toilettes**
- Conteneurs au sol uniquement – pas de châssis ni de stationnement
- Stationnement réservé aux conteneurs sur roues seulement
- Stationnement réservé aux conteneurs vides sur roues
- Châssis vides seulement
- Zone de réparation seulement



Terminal intermodal de Saskatoon | SASKATOON (Saskatchewan)
1701 Chappell Drive

RÈGLES DE SÉCURITÉ AU TERMINAL

Toute personne conduisant un véhicule à l'intérieur du **terminal intermodal de Saskatoon** doit respecter les règles de sécurité ci-après afin d'aider à rendre le lieu de travail sécuritaire pour nos employés et nos clients.



Vous devez porter votre ÉPI – casque, chaussures de sécurité, lunettes de sécurité et gilet à bandes réfléchissantes – en tout temps lorsque vous sortez de votre véhicule, quel que soit l'endroit dans le terminal.

1. Les chauffeurs doivent respecter toutes les limites de vitesse affichées (30 km/h) ainsi que tous les panneaux de signalisation, sans exception.

2. Ils doivent se déplacer prudemment et céder le passage aux véhicules du terminal. Nota : Les engins de levage ont toujours la priorité de passage.

3. Les chauffeurs doivent rester à l'écart des secteurs délimités par des cônes fluorescents.

4. Les phares avant des véhicules doivent être allumés en tout temps à l'intérieur du terminal.

5. Les feux clignotants doivent être toujours activés à l'intérieur du terminal.

6. Les chauffeurs ne doivent jamais passer sous une remorque ou un conteneur soulevé par un engin, ni placer une partie du corps (mains, etc.) sous une charge suspendue ou entre une telle charge et un châssis.

7. Les chauffeurs doivent demeurer à proximité de leur véhicule. Les passagers qui les accompagnent doivent rester dans la cabine en toutes circonstances.

8. Les clients ne sont pas autorisés à grimper sur des wagons ou sur d'autre matériel.

9. Il incombe aux chauffeurs de retirer les éléments d'arrimage des unités vides du CN avant d'entrer dans le terminal.

10. Les chauffeurs doivent stationner leurs unités aux bons endroits et les aligner soigneusement, afin de faciliter leur repérage et d'éviter les dommages.

11. Les chauffeurs doivent porter attention aux trains et autres mouvements sur les voies se trouvant près de l'entrée du terminal.

12. Lorsque les feux bleus se trouvant à l'arrière des engins de levage se mettent à clignoter, cela signifie que les engins font marche arrière.

13. Les chauffeurs ne doivent pas approcher leur véhicule trop près des conteneurs empilés au milieu des chemins de roulement des portiques. Des véhicules du terminal peuvent traverser ces chemins entre les conteneurs et apparaître sans avertissement.

14. L'utilisation d'appareils de communication électroniques (téléphones cellulaires) est interdite dans le terminal.

Plan d'évacuation d'urgence

1. Arrêtez le moteur des tracteurs/véhicules, au cas où la situation d'urgence mettrait en cause des matières inflammables.

2. Faites comme les employés du CN. S'ils quittent une zone à bord d'un véhicule ou en marchant, suivez leur exemple. Suivez les employés vers une zone de rassemblement d'urgence.

Si vous n'apercevez pas d'employés du CN :

a) Ne vous dirigez pas automatiquement vers le bureau principal ou la guérite. Il peut être plus sûr de rester sur place plutôt que de risquer de se déplacer vers le danger.

b) Si le lieu de l'incident ne peut pas être déterminé, repérez une manche à air, déplacez-vous de travers au vent ou en remontant le vent, et rendez-vous dans une zone de rassemblement.

c) Si le lieu de l'incident ne peut pas être établi, essayez de repérer un autre employé ou de communiquer avec quelqu'un.

d) Les engins de levage du CN sont équipés de radios de type CB. Réglez la radio sur le canal 24 – vous pourriez réussir à parler à un représentant du CN.

3. Communiquez avec un membre de l'équipe d'intervention d'urgence (personne portant un gilet bleu à bandes réfléchissantes).

4. Demeurez dans la zone de rassemblement jusqu'à ce qu'un représentant du chemin de fer, des pompiers ou de la police vous donne des instructions.

Nous vous remercions de nous aider à rendre notre terminal sécuritaire.